

Les 5 chiffres clés de la dématérialisation de la facture électronique

Conformément à loi, la facturation électronique va progressivement se généraliser⁽¹⁾. Toutes les entreprises françaises assujetties à la TVA seront prochainement contraintes d'émettre, transmettre et recevoir leurs factures sous format électronique dans leurs transactions B2B. Découvrez 5 chiffres à connaître sur la dématérialisation de la facture.



4 millions d'entreprises concernées⁽²⁾



Progressivement, l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en France devront être en mesure d'émettre, transmettre et recevoir leurs factures sous format électronique. Un planning de généralisation progressive avec des échéances variables en fonction de la taille des entreprises sera prochainement adopté.

2 milliards de factures B2B envoyées chaque année⁽³⁾



Les factures transmises entre entreprises assujetties à la TVA (B2B) représentent environ 9 % des plus de 22,1 milliards de factures envoyées en France de façon annuelle. À titre de comparaison, les factures B2C représentent environ 90 % des échanges.

70% des TPE et PME sont déjà équipées d'un logiciel de facturation⁽⁵⁾



Malgré une hausse de ce chiffre de 13 points par rapport à 2021, seules 11% des entreprises sont capables de définir ce qu'est une facture électronique. 57 % d'entre elles ignorent l'imminence de la mise en place de la réforme⁽⁶⁾.



Traiter une facture coûte en moyenne 13,8€ à une entreprise⁽⁴⁾



De la préparation du courrier à l'archivage, en passant par la saisie, la validation, le paiement et la gestion des potentiels litiges, le traitement d'une facture entrante ou sortante représente un coût non négligeable pour une entreprise. Le passage à la facture électronique pourrait permettre de réduire ce montant de 50 à 75 %.

Les PME peuvent économiser 4,5 milliards d'euros par an grâce à la facture électronique⁽⁷⁾



La généralisation de la facturation électronique améliore l'efficacité et la fiabilité du processus de facturation, réduit les dépenses de consommables (papier, impressions...), limite les risques d'erreurs et d'omissions et facilite la gestion de la comptabilité et le suivi des paiements. Elle représente un levier d'économies important, notamment pour les petites et moyennes entreprises.

Je veux en savoir plus sur la dématérialisation de la facture électronique !

Être rappelé(e) par un conseiller

(1) Rapport DGFIP - Aliantis (2) Rapport DGFIP - Aliantis (3) Rapport DGFIP - Aliantis (4) Étude Arthur D. Little pour Desmond/Post@xess (5) Baromètre France Num 2022 (6) Étude Regate - CSA (7) Projet de loi de finances rectificative pour 2022